

Conditions générales

Les participantes et les participants reconnaissent par leur inscription, les conditions mentionnées comme obligatoires.

Confirmation d'inscription

Après échéance du délai d'inscription, vous recevrez la confirmation d'inscription définitive, le programme détaillé avec des précisions sur le lieu exact et les horaires, ainsi que la facture.

Prix

Les collaboratrices et collaborateurs des Ligues cantonales paient un prix réduit. Sauf mention particulière dans le descriptif, les supports pédagogiques, les pauses café et le repas de midi sont inclus dans le prix.

Limitation du nombre de participantes et de participants

Le nombre de participantes et de participants est limité dans les cours de formation continue. Pour cette raison, nous prendrons en compte les inscriptions dans l'ordre d'entrée.

Annulation d'un cours

La Ligue pulmonaire suisse se réserve le droit d'annuler le cours en question s'il n'est pas suffisamment complet. Cette décision est prise en règle générale au plus tard 14 jours après le délai d'inscription et est immédiatement communiquée aux personnes inscrites. Le montant, déjà été acquitté, sera intégralement remboursé.

Désinscription

L'annulation doit se faire par écrit avant la date du cours. Des frais d'annulation seront facturés comme suit :

Cours sans hébergement

Jusqu'à 30 jours avant le cours = 25% mais min. CHF 150.-	Dès 21 jours avant le cours = 50 %	Dès 7 jours ou moins avant le cours = 100%
-----------------------------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------------

Cours avec hébergement

Dès 60 jours jusqu'à 31 jours avant le cours = 25%	Dès 30 jours avant le cours = 50%	Dès 15 jours avant le cours = 80%	Dès 6 et moins avant le cours = 100%
----------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Une annulation sans frais est possible dans certains cas : maladie ou accident sur présentation d'un certificat médical dans **un délai de quinze jours** après le début de la formation ou si la participante/le participant communique le nom et l'adresse de sa remplaçante/son remplaçant avant le début de la formation.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-participation sans annulation préalable ou sans présentation d'un certificat médical dans le délai susmentionné.

Valable dès le 1^{er} janvier 2024